

N° 07/24 SG

## ARRETE DU MAIRE Portant déport du Maire

Le Maire de La Roque d'Anthéron,

Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, en particulier son article 2,

Vu le décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, en particulier son article 5,

## ARRETE

<u>Article 1er</u>: En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014, le Maire n'exercera pas ses compétences pour l'ensemble des questions relatives aux liens avec la personne morale gérant l'organisation du Festival International de Piano de La Roque d'Anthéron.

<u>Article 2</u>: Nous serons remplacés par Madame Isabelle RICARD pour nous suppléer dans nos fonctions dans toutes les hypothèses où l'article 1er vient à s'appliquer.

Article 3: Nous nous abstiendrons de donner quelque instruction que ce soit à Madame Isabelle RICARD, aux élus et aux agents de la collectivité et de prendre part à quelque réunion ou délibération relative à l'article 1er.

<u>Article 4</u> : Madame Isabelle RICARD et le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté sera notifié aux personnes concernées.

Fait à La Roque d'Anthéron, le 27 mars 2024

Le Maire :

Jean Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission En Sous-Préfecture le. 15

Et de la publication ou notification le ....

Département des Bouches du Rhone Hôtel de Ville ~ 13640 LA ROQUE D'ANTHERON Arrondissement dRECUEN PREFECTURE

2 04 42 95 70 70 ~ Faxle 16/94/2824
Application agree E-legalite.co

99\_AI-013-211300843-20240327-ARR\_07\_245G